

L'an Deux Mil Seize, le vingt deux novembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de novembre qui aura lieu le vingt huit novembre Deux Mil Seize.

Le Maire,

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt huit novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt deux novembre Deux Mil Seize par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme DUBY. M. CHEVALARIAS. Mme DE PISCHOF. MM. TOUCHARD. CASAURANCQ. Mme DELTEIL. M. GROUSSIN. Mme CASADO-BARBA. SALINIER. MM. ORTAVENT. BERSARS. FLAMIN. Mme MAZIERES. M. PUGNET. Mme MEAUD. MM. DUPEYRAT. GADY. Mme WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme VIGNES-CHAVIER → pouvoir à M. CASAURANCQ
M. BOURGOIN → pouvoir à M. TOUCHARD
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme CALEIX → pouvoir à M. ORTAVENT
Mme BLE-BRACHET → pouvoir à M. DUPEYRAT
Mme CATHOT → pouvoir à M. CHEVALARIAS

Madame Jocelyne WANY est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

FINANCES/DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE/SECTION DE FONCTIONNEMENT

2/ DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE/SECTION D'INVESTISSEMENT

3/ DECISION MODIFICATIVE N°2 ASSAINISSEMENT

4/ DECISION MODIFICATIVE N°1 LOTISSEMENT

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION/ CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI - CAE)

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

ADMISSION EN NON-VALEUR 2016 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

CONVENTION ALSH CHATEAU L'EVEQUE : ANNEE 2017

Rapporteur : Josette DE PISCHOF

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUX AUPRES DU CCAS DE CHANCELADE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

CHAUFFAGE DES BANCS DE L'EGLISE ABBATIALE/AUTORISATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

CESSION TERRAIN COMMUNE/JULIEN

Rapporteur : Monsieur Michel TOUCHARD

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de retirer de l'ordre du jour, le sujet sur la convention A.L.S.H. Château-L'Evêque : année 2017.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2016.

Celui-ci, n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2016.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE/SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2016 de la Commune, certaines dépenses et recettes doivent être inscrites ou réajustées comme suit :

FONCTIONNEMENT 2016

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
011	Charges à caractère générale						
60631	Fournitures d'entretien	020	3 500,00				
60632	Fournitures de petit équipement	251	3 000,00				
6067	Fournitures scolaires	212	-1 500,00				
6184	Vers. organismes formation	020	8 832,00				
6226	Honoraires	020	-16 000,00				
6247	Transports collectifs	212	1 500,00				
6261	Frais affranchissement	33	1 200,00				
6281	Concours divers (cotisations...)	020	1 000,00				
	TOTAL 011		1 532,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés			73	Impôts et taxes		
64131	Rémunération contractuels	211/421	-13 600,00	7325	FPIC	020	-3 951,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	020	13 600,00	7381	Taxe add drt enregistrement	020	2 035,00
	TOTAL 012			TOTAL 073			-1 916,00
6811	Dotations aux amortissements	823	1 550,00	74	Dotations et participations		
	TOTAL 67		1 550,00				
014	Atténuations de produits			74712	Emploi Avenir	421	4 300,00
				7478	France Agrimer	251	2 298,00
				TOTAL 74			6 598,00
7489	Rever rest sur autres attributions de partit°	020	1 600,00				
	TOTAL 014		1 600,00	TOTAL 77			
	TOTAL DEPENSES		4 682,00		TOTAL DES RECETTES		4 682,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du Budget 2016 Commune/section de fonctionnement, à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE/SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2016 de la Commune, certaines dépenses et recettes doivent être inscrites ou réajustées comme suit :

DEPENSES				OPERATIONS FINANCIERES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
1641	Emprunts en cours	1	-4 468,00								
TOTAL DEPENSES			-4 468,00								

OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
				28188	Amortissements	020	1 550,00
TOTAL DEPENSES				TOTAL RECETTES			1550,00

201101 OPERATION NON INDIVIDUALISEE							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
2051	Concessions et droits similaires	414	-3 240,00				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	422/020	-1 855,00				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	211/212	6 564,00				
2184	Mobilier	020	-1 670,00				
2188	Autres immo corporelles	020	-250,00				
2315	Installation, matériel et outillage techniques	020	3 672,00				
TOTAL DEPENSES			3 221,00	TOTAL RECETTES			0,00

201201 RESTAURATION PATRIMOINE							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
2031	Frais d'études	324	-40 000,00				
TOTAL DEPENSES			-40 000,00	TOTAL RECETTES			0,00

1110 TRAVAUX VOIRIE-RESEAUX DIVERS							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	822	17 582,00	1328	Subventions GP	822	-10 000,00
2313	Constructions	822	21 000,00				
TOTAL DEPENSES			38 582,00	TOTAL RECETTES			-10 000,00

201501 ECONOMIE ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	020	-10 350,00				
2315	Installations, Matériel et outillage techniques	020	-4 300,00				
TOTAL DEPENSES			-14 650,00	TOTAL RECETTES			0,00

201601 PROGRAMME RENOUVELLEMENT MATERIEL ROULANT							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
				024	Cession immobilisation	822	-6 700,00
TOTAL DEPENSES				TOTAL RECETTES			-6 700,00

200901 RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS							
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
				1323	Cession immobilisation	251	-2 165,00
TOTAL DEPENSES				TOTAL RECETTES			-2 165,00

TOTAL

-17 315,00

-17 315,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative modificative n°2 du Budget 2016 Commune/section investissement, à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE N°2 ASSAINISSEMENT 2016

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2016, certaines dépenses et recettes doivent être inscrites ou réajustées comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
1641	Remboursement capital emprunt		100,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	921	- 100,00
TOTAL DEPENSES			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative n°2 Assainissement 2016, à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE N°1 LOTISSEMENT 2016

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2016, certaines dépenses et recettes doivent être inscrites ou réajustées comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT 2016 DM 1

Budget présenté en voté HT

FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES		PROPOSITIO	DM1	BP + DM1	RECETTES		PROPOSITIO	DM1	BP + DM1
COMPTES	LIBELLE	N 2016			COMPTES	LIBELLE	N 2016		
					7133	Variation des en cours product*	20 000,00	-550,00	19 450,00
6045	Achats d'études et prestations services	20 000,00	-550,00	19 450,00	7134	Variat* stocks services financiers	17 170,00	-3 550,00	13 620,00
605	Equipement et travaux	56 000,00	-15 600,00	40 400,00	71355	Variat* stocks terrains aménagés	56 000,00	-15 600,00	40 400,00
63512	Taxe foncière		1 450,00	1 450,00	71355	Variat* stocks terrains aménagés		898 748,88	898 748,88
65111	Intérêts réglés à échéance	14 000,00	-2 000,00	12 000,00	796	Transfert de charges		13 620,00	13 620,00
651121	ICNE	3 200,00	-2 500,00	700,00					
651122	ICNE N-1	-1 530,00		-1 530,00	774	Subventions Grand Périgueux et CG 24	64 816,00		64 816,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours aménagés	1 500,00	-1 500,00	0,00	7015	Vente de terrains	57 850,00		57 850,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours aménagés		13 620,00	13 620,00					
627	services bancaires et assimilés		1 000,00	1 000,00					
71355	Variation de stock	122 666,00		122 666,00					
71355			898 748,88	898 748,88					
TOTAL		215 836,00	892 668,88	1 108 504,88	TOTAL		215 836,00	892 668,88	1 108 504,88

INVESTISSEMENT					RECETTES				
COMPTES	LIBELLE	PROPOSITIO	DM1	BP + DM1	COMPTES	LIBELLE	PROPOSITIO	DM1	BP + DM1
S		N 2016			S		N 2016		
001	Déficit reporté	364 585,58		364 585,58	001	excédent reporté			
1641	Remboursement emprunt	577 636,42	19 700,00	597 336,42	1641	Emprunt	655 150,00		655 150,00
3351	Travaux en cours : Terrains	56 000,00	-15 600,00	40 400,00	3351	En-cours de production de biens (terrains subventionnés Région et	122 666,00	-122 666,00	0,00
3354	Travaux en cours : Etudes et prestations services	20 000,00	-550,00	19 450,00	1068	Excédents de fonctionnmt capitalisés	257 575,00	-257 575,00	0,00
3355	produits finis Terrains aménagés		898 748,88	898 748,88	3354	En-cours de produits finis Etudes et prestations de services		147 182,14	147 182,14
					3351	En-cours de production de biens (terrains subventionnés Région et GP)		725 208,68	725 208,68
					33586	Frais financiers		26 358,06	26 358,06
33581	Frais accessoires	1 500,00		1 500,00	3555	stocks de produits		257 575,00	257 575,00
33586	Produits en cours frais financiers	15 670,00	-3 550,00	12 120,00	3555	subv + ventes		122 666,00	122 666,00
TOTAL		1 035 392,00	898 748,88	1 934 140,88	TOTAL		1 035 392,00	898 748,88	1 934 140,88

0,00

égale de 2007 à 2015

2016

il reste des lots à vendre pour une valeur de : 575567,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative n°1 Budget Lotissement 2016, à l'unanimité des présents.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif «Contrat Unique d'Insertion» (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

La Commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'État prend en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera des charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la Commune.

Il est proposé le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'animateur à temps partiel à raison de 20 heures/semaines pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de créer un poste d'animateur dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi »,
- précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention,
- précise que la durée du travail est fixée à 20 h/par semaine (20 H minimum),
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016/BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Dans l'attente du vote des budgets, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Dans la réalité, il est souvent nécessaire d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, dès le début de l'année, comme par exemple, les travaux de voirie ou des acquisitions diverses.

Le Code Général des Collectivités prévoit la possibilité d'un engagement anticipé avec l'approbation du Conseil Municipal et dans la limite d'1/4 des crédits inscrits dans la section d'investissement aux chapitres 21 et 23 du budget de l'année précédente ou des opérations programmées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.

ADMISSION EN NON-VALEUR 2016 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Sur proposition de la Direction Départementale des Finances, et suite aux procès-verbaux de carence, il est proposé, d'admettre en non-valeur 2016, l'état comme suit :

- budget commune : 33 pièces pour 1 328,89 €
- budget assainissement : 1 pièce pour 0,02 €

Il est précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2016, et que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif commune et assainissement au compte 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des présents.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Sur proposition de la commission « travaux et réseaux », il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le maintien pour 2017 de la redevance des eaux usées à 0,955 € le m3.

Le Conseil Municipal adopte, cette proposition, à l'unanimité des présents.

CONVENTION A.L.S.H. CHATEAU-L'EVEQUE : ANNEE 2017

Rapporteur : Madame Josette DE PISCHOF

Sujet retiré de l'ordre du jour.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CCAS DE CHANCELADE

Rapporteur : Madame Valérie DUBY

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHANCELADE requiert pour son fonctionnement, l'intervention de personnel administratif. Jusqu'alors, ne disposant pas de son personnel propre, le CCAS fonctionnait grâce au concours d'un agent communal intervenant au titre d'une activité accessoire. Il est reconnu aujourd'hui que l'activité de cet organisme nécessite de formaliser cette participation sous une forme mieux adaptée.

Il est proposé à l'Assemblée :

- DE METTRE à disposition un agent municipal auprès du CCAS pour assurer les fonctions de secrétaire à temps non complet 2 **jours** par semaine, à compter du 1er janvier 2017, pour une durée de trois ans renouvelable.

- D'AUTORISER à signer avec le CCAS de CHANCELADE, une convention de mise à disposition pour un adjoint administratif principal 1ère C de la Commune de Chancelade : cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret 2008 – 580 du 18 juin 2008 : «les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités».

Il est précisé que le CCAS de CHANCELADE remboursera à la Collectivité la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion 24.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition de personnel auprès du CCAS tel que détaillée ci-avant,
- autorise la signature de la convention avec le CCAS de Chancelade.

CHAUFFAGE DES BANCS DE L'EGLISE ABBATIALE/AUTORISATION DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

La Commune a été saisie d'une demande d'autorisation de travaux émanant du curé de la paroisse et concernant un projet d'installation de films chauffants afin d'assurer le confort de ses paroissiens durant la période hivernale, la maîtrise d'oeuvre de ce projet est assurée par l'architecte des bâtiments de France Denis DODEMAN

Le bâtiment étant classé, l'avis de la DRAC a été sollicité et l'ensemble des travaux sont financés par la paroisse.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette autorisation de travaux à la Paroisse Saint Vincent à charge :

- que ce programme de travaux n'interfère pas dans le calendrier des travaux de restauration de l'église abbatiale en cours
 - de transmettre au service de la Mairie (service technique) les certificats de conformité technique au regard d'un ERP 5° catégorie
 - que l'installation reste compatible avec les puissances électriques en place
 - que la Paroisse s'engage à assurer la maintenance et toutes réparations de ces installations
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte ladite proposition.

CESSION TERRAIN COMMUNE/JULIEN

Rapporteur : Monsieur Michel TOUCHARD

Par un acte en date 19 décembre 2013, la Commune a acquis, aux ANDRIVAUX, un terrain cadastré AK n° 269, d'une superficie de 489 m² afin d'installer un poste de refoulement.

Monsieur JULIEN Didier, propriétaire des parcelles voisines, s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle 269 (environ 217 m²).

Suite à l'avis (n°2015 61052V225 du 3 juillet 2015) du Service des Domaines et après négociations, il est proposé de céder cette parcelle au prix global de 334 € soit 1,54 € le m².

Monsieur JULIEN Didier prendra en charge les frais de géomètre résultant de la division ainsi que les frais de transfert de propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'acte authentique afférent à ce dossier.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

MOTION DE SOUTIEN POUR ALERTER SUR LE BESOIN DE MAINTENIR LES EMPLOIS SUR LE SITE SNCF DU TECHNICENTRE INDUSTRIEL CHARENTES PERIGORD A PERIGUEUX

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

La Direction du Technicentre Industriel Charentes Périgord a annoncé le 17 novembre la suppression, en 2017, de 90 postes sur le site SNCF du Toulon à Périgueux alors même que la SNCF Mobilités avait assuré la pérennité du site auprès des élus locaux et départementaux au mois de septembre dernier.

La suppression d'un emploi sur six sur cet établissement va impacter inévitablement les chiffres du chômage qui, par ailleurs, repartent à la hausse sur notre Département.

Il est rappelé à l'Assemblée que les collectivités de proximité, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- .elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants ;
- .elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- .elles soutiennent la croissance économique et l'emploi.

Cette décision échappe à toute logique de stratégie économique et sociétale et va fragiliser un peu plus les bassins de vie et d'emploi historiques dont l'agglomération peut légitimement se réclamer.

Compte-tenu que le secteur ferroviaire est un atout écologique et un levier de relance industrielle et qu'à ce titre, il doit être soutenu par des politiques publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, renouvelle son attachement à l'activité industrielle sur les territoires et soutient toutes les démarches visant à maintenir les emplois sur le site SNCF du Technicentre Industriel Charentes Périgord à Périgueux.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures

